



A Neuilly sur Marne, le 7 mars 2025

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2025

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Départemental d'Équitation de Seine-Saint-Denis se tiendra le :

**JEUDI 13 MARS 2025 À 19H00**

En visioconférence : <https://us02web.zoom.us/j/82749774052?pwd=4qHvqQVp9LC5bhAsMPzjBhPtxpWOO1.1>

Les membres actifs au 31 août 2024 du Comité Départemental d'Équitation de Seine-Saint-Denis et à jour de leur cotisation 2025 au 14 février 2025, pourront voter **par internet du 1er mars 2025 à 08h00 au 13 mars 2025 à 14h00**.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article 6.B du RI).

### ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Élection du Président,

Point n° 2 – Élection du Comité directeur.

Le jour de l'Assemblée générale, **les membres actifs pourront voter sur place jusqu'à 18h30**.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont consultables sur le site [www.cre-ifedefrance.com](http://www.cre-ifedefrance.com) dans la rubrique « Le Creif », sous-rubriques « publications-officielles ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **jeudi 20 mars 2025 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 20 mars 2025 à 19h00** en visioconférence : <https://us02web.zoom.us/j/81745451353?pwd=Zu8agcealwecdIzfaupuzz0ztz3ZWS.1>

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Jeremy DOMIN  
Président du CDE Seine-Saint-Denis